
COMMUNE DE BLENNES

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE EXTRAORDINAIRE du 7 juillet 2016**

L'an deux mil seize et le sept juillet, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. DALICIEUX Pascal, Maire

Etaient présents : MM. DALICIEUX – SOLAZZO – YONNET – SANCHEZ -
Mmes MORTREUIL - DESSOUT – LAKEBIR

Absente représentée : Céline LAGE NUNES (pouvoir à P. Dalicieux) - Laurent BARDIN (pouvoir à A. Solazzo)
Stéphanie PRISE (pouvoir à S. Dessout)

Absents non représentés : Valentine VANACORE – Michel PLANCKE – Sylvie LABBE

Secrétaire de séance : Laurent YONNET

Compte rendu du 16 mai 2016

Concernant la mise en place des compteurs LINKY, Fabrice SANCHEZ demande que le compte rendu soit modifié ainsi : « **quelques conseillers** de la commune de Blennes, concernée pour ses propres bâtiments, émettent des réserves sur l'aspect juridique de certaines clauses des conditions générales »... Le compte rendu ainsi modifié, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande que soient ajoutés à l'ordre du jour les points suivants :

- Demande de dotation de solidarité en faveur des collectivités touchées par des événements climatiques de grande ampleur
- Fonds d'Équipement Rural – Délibération du 16.06.2016 rapportée

Le Conseil Municipal accepte cette modification de l'ordre du jour.

1. Adhésion au Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de Montereau et de ses environs (SITCOME)

Monsieur le Maire expose :

Le Service de Transport à la Demande (TAD) mis en place début 2015 par le CCBG n'a pas remporté le succès escompté, mais néanmoins Blennes est la deuxième commune utilisatrice de ce service (après Voulx). Malgré une offre de service assez pauvre, la demande est tout de même présente.

Le TAD proposé par le Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de Montereau et de ses Environs (SITCOME), présidé par Monsieur Jean-Marie ALBOUY, pourra devenir le nouveau TAD de Blennes si notre commune adhère à ce syndicat.

Ce nouveau TAD aura l'avantage d'offrir une fréquence de trajets vers Montereau beaucoup plus élevée (une dizaine par jour et davantage les vendredis et samedis soir), avec une souplesse plus grande (on peut s'inscrire une heure avant l'horaire de passage). Ce service est accessible gratuitement aux détenteurs de titres de transport franciliens (pass Navigo, Imagine'R, Ticket T). Sans titre, le coût est de 2 € par personne. Le transport est assuré par des véhicules de 9 places.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et la proposition d'adhésion au SITCOME ;

Suite à la dissolution de la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais (CCBG) au 1^{er} janvier 2017 qui entraînera la disparition du service de Transport A la Demande (TAD) ;

Vu le projet d'extension du périmètre d'actions et d'élargissement du territoire du Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de Montereau et de ses Environs (SITCOME) ;

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales, notamment les articles, L.5212 ;

Vu le Code des Transports et l'art. L.1111-8 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant la participation financière annoncée pour la Commune d'environ 6 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des personnes présentes ou représentées,

Approuve la proposition d'adhésion au SITCOME,

Décide d'adhérer au SITCOME à compter du 1^{er} janvier 2017,

Autorise le Maire à signer tous les documents résultant de l'adhésion de la Commune au SITCOME.

2. Demande de dotation de solidarité en faveur des collectivités touchées par des évènements climatiques de grande ampleur

Les intempéries qui ont touché la Seine-et-Marne entre le 30 mai et le 2 juin 2016 ont provoqué de nombreux dégâts dans la commune, notamment sur sa voirie.

L'Etat a mis en place une « *dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des évènements climatiques ou géologiques* » qui vise à contribuer à réparer les dégâts causés aux biens des collectivités locales par des évènements climatiques ou géologiques graves.

En effet, en cas de survenances d'évènements climatiques ou géologiques de très grande ampleur affectant un grand nombre de collectivités territoriales et suscitant des dégâts majeurs, l'Etat fait jouer la solidarité nationale pour faire bénéficier de ce dispositif de dotation de solidarité les communes touchées par ces évènements exceptionnels.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article R.1613 du CGCT modifié par le décret n° 2016-423 du 8 avril 2016 qui instaure une dotation exceptionnelle de solidarité,

Considérant les inondations qui ont touché la commune entre le 30 mai et le 2 Juin 2016 et qui ont occasionné des dégâts importants sur la voirie,

donne délégation à Monsieur le Maire pour demander à l'Etat une compensation au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des évènements climatiques ou géologiques.

3. Fonds d'Equipement Rural – Délibération du 16 mai 2016

A la demande du Conseil Départemental de Seine-et-Marne la délibération n° 2016-4/7 du 16 mai 2016 est rapportée et remplacée par la présente délibération.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Fonds d'Equipement Rural est une aide départementale à l'investissement liée notamment au maintien du patrimoine immobilier de la commune, à la création ou la pérennisation d'équipements et de services aux habitants et à la mise en valeur du cadre de vie communal.

Le taux de la subvention est de 50 % maximum appliqué à un montant subventionnable plafonné à 100 000 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adresser un dossier de demande de subvention au département pour les investissements suivants :

Matériel et équipement pour le service technique

Comprenant : - Matériel son et lumière
- Outillage et signalisation voirie
- Signalétiques et panneaux routiers divers
- Surveillance équipements publics (vidéo de surveillance)

Montant total : 4 839.86 € hors taxes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le programme d'investissements présenté par Monsieur le Maire
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter auprès du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural
- **S'ENGAGE** :
 - Sur le programme définitif et l'estimation de cette opération
 - A un début d'exécution dans les 12 mois à compter de la date de signature de la convention de réalisation
 - A ne pas commencer les travaux avant l'accord du Conseil Départemental
 - A inscrire ces actions au budget de l'année 2016
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de réalisation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.

Le secrétaire de séance

Le Maire